DEC182021INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabelle Kalinowski, directrice de l'unité mixte de recherche UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris et nommant M. Michel Espagne, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC180703INSH en date du 23 février 2018 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle Kalinowski, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

A compter du 1^{er} septembre 2018, Mme Isabelle Kalinowski, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8547.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2018

Le président - directeur général Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00 F 01 44 96 53 90

Dépasser les frontières Advancing the frontières